



Pauline FORTEAU-FAISANT
Ingénieur ESGT
Géomètre-Expert : n° 5939

Sébastien FAISANT
Ingénieur ESGT
Géomètre-Expert : n° 5940

ANET
13, rue Delacroix
28260 ANET
T 02 37 41 97 88
F 02 37 41 41 16
anet@forteau-faisant.fr

DREUX
49, rue Saint-Jean
28100 DREUX
T 02 37 46 62 68
F 02 37 50 23 88
dreux@forteau-faisant.fr
www.forteau-faisant.fr

Date	Désignation	Dessiné par
26.11.2024	Edition initiale	SF
10.01.2025	Positionnement des accès	SF
24/06/2025	Débat contradictoire et bornage des lots	TP
30.06.2025	DA	SF
16.07.2025	Nouveaux numéros de cadastre	SF

L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature électronique du géomètre-expert.



TOPOGRAPHIE	DIVISION	BORNAGE	LOTISSEMENT
MAITRISE D'OEUVRE VRD	PROJET DE VOIRIE ET RESEAUX	COPROPRIETE	URBANISME
		CONCEPTION DE P.L.U.	

LEGENDE

- Support téléphonique
- Support électrique
- Support électrique et téléphonique
- Support électrique téléphonique et éclairage
- Support électrique et éclairage
- Eclairage public
- Regards d'assainissement
- Bouche d'eau
- Borne incendie
- Compteur d'eau
- Hydrocompact
- Coffret électrique
- Coffret gaz
- Bouche de gaz
- Chambre téléphonique
- Borne ancienne
- Borne nouvelle
- Piquet
- Sens présumé d'appartenance des murs et clôtures
- Sens d'appartenance des murs et clôtures définie par une délimitation contradictoire
- Servitude de passage de réseaux, véhicules et piétons grevant le lot 4 au profit du lot A
- Servitude de passage de réseaux, véhicules et piétons grevant le lot 3-2 au profit du lot 3-3
- Réseau eaux pluviales
- Réseau eaux usées
- Réseau unitaire
- Altitude terrain naturel
- 4.70 Cote périmétrique
- 4.70 Cote périmétrique totale
- 4.70eb Cote entre bornes
- 4.70 Cote de rattachement
- 4.70 Distance portée au plan minute des opérations de remembrement
- Clôture
- Limite nouvelle
- Limite de propriété définie par un acte foncier antérieur
- Réapplication cadastrale (limite figurative non garantie)

NOTA :

- L'immeuble a fait l'objet d'un bornage contradictoire
- Une superficie est réelle lorsqu'elle est calculée à partir de limites définies contradictoirement
- Une superficie est apparente lorsqu'elle est calculée à partir de limites non définies contradictoirement
- Une contenance cadastrale est obtenue à partir du tracé parcellaire figuré au plan cadastral

RAPPEL DES SERVITUDES ET DES ELEMENTS VISIBLES SUR PLACE

- ① Coffret gaz du lot A en servitude sur le lot B
- ② Servitude de passage gaz grevant le lot B au profit du lot A
- ③ Servitude de passage du Réseau EU grevant le lot B au profit du lot A
- ④ Servitude de passage de passage piéton de 1.00m pour accès aux vannes d'arrêt gaz grevant le lot B au profit du lot A.

DEPARTEMENT DE L'EURE

Commune de BUEIL

Lieuudit : "Le Village"
Rue de la Gare

Aménageur : Société LALOME DEVELOPPEMENT

Terrain cadastré Section AC n°144, 400, 404, 405
(Avant division)

PLAN DE DIVISION DE BORNAGE ET DE PIQUETAGE

Echelle : 1/250

